

# SEANCE ORDINAIRE DU 03 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémy, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur convocation qui leur a été adressée le 27 janvier 2021 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Ms Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Lucie CHARPENTIER.

Secrétaire : Mr Jérémy BERTREL

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## 1 - VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les subventions votées en 2021 et les demandes d'aide reçues en 2022, et invite le conseil municipal à se prononcer sur l'attribution des subventions pour l'année 2022.

Faut-il s'en tenir aux associations communales ou celles rayonnant sur notre collectivité, ou élargir l'aide communale ?

Christophe TINNIERE évoque les aides aux enfants de la commune qui pratiquent une activité sportive en club. N'est-il pas possible de verser une aide forfaitaire par jeune de la commune aux associations concernées ? Car il y a, notamment à Meslay, un certain nombre d'adhérents qui viennent des communes environnantes.

Fanny MEIGNAN indique que les associations sportives ont un budget de fonctionnement, que les familles payent une licence, et que la fréquentation des jeunes de l'extérieur vient conforter leur fonctionnement. Nos enfants fréquentent une multitude d'associations sportives. Par conséquent, il est difficile de soutenir toutes ces associations.

Au regard de ces échanges, l'assemblée acte le principe d'accompagnement uniquement les associations communales.

Certaines associations communales (Comité des Fêtes, Club des Aînés) ne bénéficient plus de subventions depuis quelques années, au regard de leurs excédents financiers. La question se pose d'un versement annuel ou d'une contribution plus importante en cas d'opération exceptionnelle.

Aurélien RICHARD préconise le versement annuel, plutôt que l'aide exceptionnelle, afin de lisser les dépenses sur plusieurs années. Il revient ensuite aux associations de gérer ces apports à leur convenance.

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention 2022
Amicale des Pompiers	100,00 €
Classe découverte - école d'ARQUENAY	1 400,00 €
Association parents élèves - école d'ARQUENAY	350,00 €
Classe découverte APEL du RPI Bazougers/La Bazouge - Demande pour <b>6 élèves x 38 €</b>	228,00 €
Classe découverte Ecole Notre Dame - Meslay Demande pour <b>5 élèves x 38 €</b>	190,00 €
UDOGE C	430,00€
Association des Randonneurs d'Arquenay	200,00 €
Club des Aînés du Village Fleuri	200,00 €
Comité des Fêtes	200,00€
Réserve pour subventions exceptionnelles	1 000,00 €

## 2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal :

Renonciation déclaration d'intention d'aliéner des propriétés situés :

- 4 rue de la Gare
- 14 rue de la Gare
- 11 bis rue de l'Etang

## 3 – POINT SUR LES DOSSIERS DETR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt de dossiers de sollicitation de financement au titre de la DETR pour les opérations suivantes :

- Travaux de l'école :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux d'aménagements cours	9 317.55	D.E.T.R. 40 %	10 398.00
Couverture	1 294.60		
Menuiseries	6 497.80		
Plomberie - électricité	6 144.70		
Maçonnerie	2 739.63		
<b>TOTAL HT</b>	<b>25 994.28</b>	Autofinancement	20 795.14
<b>TOTAL TTC</b>	<b>31 193.14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 193.14</b>

- Aménagement de sécurité dans l'agglomération :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux d'aménagements	10 361.50	D.E.T.R.	4 723.00
Signalisation	5 382.62	Département	5 848.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>15 744.12</b>	Autofinancement	8 321.94
<b>TOTAL TTC</b>	<b>18 892.94</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 892.94</b>

## 4- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

### Projection financière 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats définitifs de l'exercice 2021 :

	Résultat 2020	Affect. Investis.	Résultat 2021	Clôture 2021
<b>I - Budget principal</b>				
Investissement	-32622.21		102 717.34	70 095.13
Fonctionnement	155 409.67	155 409.67	<b>124 212.05</b>	124 212.05
<b>TOTAL I</b>	<b>122 787.46</b>	<b>155 409.67</b>	<b>226 929.39</b>	<b>194 307.18</b>
<b>II - Budget annexe lotissement</b>				
Investissement	15 535.28		30 567.04	46 102.32
Fonctionnement	518.43		20 022.96	20 541.39
<b>TOTAL II</b>	<b>16 053.71</b>		<b>50 590.00</b>	<b>66 643.71</b>
<b>RESULTAT Global</b>	<b>138 841 17</b>	<b>155 409.67</b>	<b>277 519.39</b>	<b>260 950.89</b>

La CAF nette pour le budget 2022, sous réserve de l'affectation totale du résultat de fonctionnement de 124 212.05 € en investissement pourrait s'élever à environ 100 000 €.

Les Travaux envisagés pour l'année 2022 sont les suivants :

- Liaison douce
- Travaux école
- Aménagement de sécurité
- Acquisition de matériels
- Travaux de voirie

## **Inscriptions de crédits d'investissement en préalable du vote du budget primitif**

Considérant l'acquisition d'électroménager et de mobilier nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, avant le vote du budget primitif, sur autorisation du Conseil Municipal, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir sur l'exercice 2022, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits à hauteur de 1000 € :
  - imputés en dépenses au compte 2188 opération 930 pour 700 €
  - imputés en dépenses au compte 2184 opération 930 POUR 300 €
- Autorise M. Le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

## **Vente des bungalows**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les potentiels acquéreurs poursuivent l'étude de rachat des 3 bungalows de la communauté de communes. Il semble que le raccordement électrique de la buvette de pêche soit pris sur le raccordement des bungalows.

La question de la sécurisation et de la fréquentation du chemin d'accès mérite réflexion.

## **Ecole : rentrée 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la situation sanitaire a fortement perturbé l'organisation de l'école en ce début d'année 2022. L'équipe enseignante et la municipalité se sont organisés afin de maintenir au maximum la scolarité et les services périscolaires. Les parents d'élèves ont également été compréhensifs et se sont organisés pour pallier les fermetures de classe.

## **Rapport d'activité de TE53**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020 de Territoire d'Energie 53.

## **Bilan de la distribution des bulletins municipaux, cartes de vœux et galettes**

La distribution des bulletins municipaux a eu lieu, avec celle des galettes et des cartes de vœux. Tout s'est bien passé. La distribution des galette à l'Ehpad de Meslay pour les anciens résidents d'Arquenay a été particulièrement appréciée. L'impression des bulletins municipaux par une imprimerie professionnelle a été positive.

Il est également convenu que la commission communication devra anticiper la conception du prochain bulletin municipal. Elle réalisera et distribuera le bulletin pour le 15 janvier.

## Etude d'urbanisation

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la dernière parcelle du lotissement des Noyers vient d'être réservée. Il faut envisager la réalisation d'un nouvel espace d'urbanisation. Pour se faire, une rencontre avec l'entreprise TECAM a eu lieu le 31 janvier dernier. Le terrain de football, terrain de l'étude, permettrait la réalisation de 8 parcelles individuelles et d'une macro-parcelle (Mayenne Habitat) sur une surface d'environ 8800 m<sup>2</sup>.

## 5- QUESTIONS DIVERSES

### Plantations de la haie dans le lotissement des Noyers

Une matinée « Coup de Pouce » est prévue le 19 février afin de réaliser la plantation de la haie du lotissement des Noyers. Tous les volontaires sont les bienvenus.

### Commission Voirie-Eau-Assainissement

Jean-Paul BREHIN fait part au conseil municipal du rapport de la commission Voirie-Eau-Assainissement. Les compteurs en auto-relève sont installés dans la plupart des foyers. Il a également été évoqué une campagne de dératisation des réseaux d'eaux usées et pluviales.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 3<sup>ème</sup> jeudi de mars, soit le 17 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	
BREHIN Régine	Excusée	OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda	Excusée	PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie	Excusée	RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice	Excusée	SASSIER Carol-Anne	
LAMY Raphaël		TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain			

